



Tandem – Confirmation de cours de rafraîchissement

02-11f

Valable dès : Janvier 2009

Approuvé par le comité de Swiss Skydive

Page 1 de 1

Demandeur/candidat : Instructeur tandem Pilote tandem

Nom : _____ **Prénom :** _____

No de licence : _____

Membre du cadre de l'école suivante : _____

Nombre total de sauts les 12 mois passés : _____ (min. 80)

Nombre total de sauts tandem année civile passé : _____

« Je soussigné, titulaire d'une licence tandem de Swiss Skydive, confirme n'exercer mes activités seulement dans le cadre des directives/règles/recommandations en vigueur. En particulier, je n'exerce mes activités de pilote tandem en Suisse seulement dans le cadre et sous surveillance d'une école de parachutisme reconnue par Swiss Skydive (conformément à la directive 01-01). Je suis conscient qu'une infraction aux directives de Swiss Skydive peut être suivie par le retrait de mes licences de Swiss Skydive et entraîner d'autres sanctions du côté de Swiss Skydive ».

Signature du candidat : _____ **Date :** _____

Avis important

Le formulaire présent doit uniquement être appliqué si la licence de tandem est suspendue (échéance moins de trois ans). Si la licence de tandem est échue (échéance plus de trois ans), la formation complète est à refaire (utiliser le formulaire 02-10.)

Programme du cours de rafraîchissement :

Le cours de rafraîchissement doit être organisé par un instructeur tandem de Swiss Skydive actif et expérimenté qui est nommé par le directeur de l'école.

Technique d'enseignement

Le candidat doit réussir une leçon d'essai devant l'examineur. Les points suivants sont jugés :

- Structure et clarté de l'instruction des passagers
- Connaissances particulières, compétence
- Attitude, présentation

Connaissances techniques et pratique

Le candidat répond à des questions et montre à l'examineur comment il se comporte et comment il procède. Les points suivants sont jugés :

- Comportement dans des situations difficiles
- Encadrement du passager
- Connaissances particulières
- Connaissances en chute et sous voile
- Pliage du parachute tandem, connaissances du matériel inclus
- Au minimum un saut tandem satisfaisant avec l'examineur comme passager (Conformément aux niveaux 1-5 du programme de formation (selon directive 01-05)).

Le candidat a réussi le cours de rafraîchissement et dispose d'un entraînement suffisant.

Signature de l'examineur : _____ **Date:** _____

Le directeur de l'école confirme que le candidat remplit les exigences conformément à la directive de Swiss Skydive et qu'il a prouvé avoir fait le nombre minimal de sauts. Le candidat sera de nouveau employé et formé à l'école de parachutisme de Swiss Skydive.

Signature du directeur de l'école: _____ **Date:** _____